

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département du HAUT-RHIN



COMMUNE DE JEBSHEIM
Tél : 03 89 71 61 40
commune.jebsheim@wanadoo.fr

ARRETE n° 15/2020

20 avril 2020

Arrêté permanent du Maire PORTANT INTERDICTION DE STATIONNEMENT

Le Maire de la Commune de Jebsheim,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2213-2 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il y a lieu d'organiser le stationnement des véhicules dans la rue du Baron de Berckheim en raison des difficultés de circulation liées à l'étroitesse de la voie et de l'impasse entre les N° 4 et 8 de ladite rue

ARRETE

Article 1 : Le stationnement dans la rue du Baron de Berckheim sera interdit côté pair sur une longueur de 10m entre le N° 3 et 5

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la route.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la brigade de gendarmerie de Jebsheim

Jebsheim, le 20 avril 2020
Le Maire,
Jean-Claude KLOEPFER

Affiché-Notifié
Jebsheim, le

22 AVR 2020

